



Communiqué de presse

Le gouvernement abandonne la lutte contre les dérives sectaires

Le gouvernement a annoncé la fusion de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), au sein du Ministère de l'intérieur, avec le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Sur l'équipe de 15 personnes qui travaillent pour la mission, seules 3 seraient maintenues.

Le droit français ignore la notion de secte et ne connaît que les dérives sectaires, c'est-à-dire leurs pratiques illégales (infraction de droit commun, fraude fiscale, abus de faiblesse, exploitation de la sujétion psychologique et physique, ...). On estime à 500 000 le nombre des personnes victimes en France d'emprises sectaires. Créée en 2002, la Miviludes était l'instrument essentiel de la lutte contre les dérives sectaires. Malgré une insuffisance de moyens, elle avait accompli un travail considérable. Elle a à son actif la condamnation de la Scientologie pour escroquerie en bande organisée, tout récemment elle avait informé les autorités de 350 essais cliniques illégaux conduits moyennant finance sur des malades d'Alzheimer et de Parkinson par une association mystique et un médecin notoirement connu pour ses positions hostiles à la vaccination. Elle était de ce fait combattue par les groupements sectaires.

Sa dissolution dans le CIPDR (comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) est un moyen de faire disparaître la Miviludes. *Les missions de la Miviludes couvrent plusieurs domaines : les pratiques de santé non conventionnelles, l'éducation avec une estimation de 50 000 enfants sous emprise sectaire, le sport et la formation professionnelle qui peuvent être des vecteurs de recrutement. Toutes ces questions pourraient passer dorénavant sous silence au profit des questions liées à la radicalité.* Pourquoi supprimer une structure dont le budget de fonctionnement de 90 000 euros représentait une goutte d'eau dans le budget de l'État ? Une politique éclairée aurait voulu que ses moyens soient renforcés. La décision du gouvernement est politique. Il s'agit de donner des gages au développement des mouvements sectaires. Le 14 juillet 2018, le Président de la République a reçu à titre privé Tom Cruise le n°2 mondial de la Scientologie à l'Élysée. L'intégration de ce qui restera de la Miviludes au Ministère de l'intérieur dont le ministre est aussi celui des cultes revient de facto à associer les groupes sectaires aux religions.

C'est un signal fort que le gouvernement donne à ces groupes. Dans l'enseignement supérieur et la recherche ils sont déjà présents. Ainsi la Miviludes a recensé une centaine de diplômes, notamment dans le domaine médical ou des sciences humaines, reposant sur des approches irrationnelles qui ne relèvent pas du domaine scientifique. Pour 2000 à 3000 € de frais d'inscription les universités ferment les yeux sur la déontologie. Déjà en 2013, le Sénat s'inquiétait dans un rapport « Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger » du développement de ces mouvements dans le domaine de la santé. Le 28 octobre dernier, le Ministère de la santé a organisé en son propre sein un colloque visant à légitimer l'entrée de telles pratiques dans les hôpitaux. Dans la recherche, en 2008-2011, l'université et l'Inserm ont fermé les yeux sur des détournements de fonds et des opérations de déstabilisation mentale réalisées par une organisation de nature sectaire infiltrée au sein d'une unité Inserm.

Pour que la lutte contre les dérives sectaires puisse se poursuivre, la Miviludes ne doit pas disparaître.

Le SNTRS-CGT vous invite à signer la pétition « Sauvons la Miviludes »

<https://www.change.org/p/sauvons-la-miviludes-pour-continuer-%C3%A0-prot%C3%A9ger-nos-concitoyens-des-d%C3%A9rives-sectaires>

Villejuif, le 31 octobre 2019